

## Compte rendu du Conseil de développement En date du 3 juin 2010

M. Moreau, Président du Conseil de développement du Pays de La Châtre en Berry, ouvre la séance. Il remercie tous les acteurs présents à cette réunion.

Étaient présents : 11 membres

1	Monsieur	Jacques	AUBOURG	U.R.G.B.
2	Monsieur	Maurice	BOURG	Office de Pôle de La Châtre
3	Monsieur	Denis	COUTURIER	Chambre d'Agriculture de l'Indre
4	Monsieur	Jean-Michel	DEGAY	Fédération Bâtiment et Travaux Publics de l'Indre
5	Monsieur	Didier	GONNARD	Association Indre Nature
6	Monsieur	Daniel	LEJEMBLE	Union des Entreprises de l'Indre
7	Monsieur	Patrick	LEMANE	CODAR Boischaud Sud
8	Monsieur	Jean-Claude	MOREAU	ADAR
9	Monsieur	Bernard	PERES	FD CUMA de l'Indre
10	Monsieur	William	PETERS	Commune de Montlevicq
11	Monsieur	Michel	SUCHET	Comité Départemental Olympique et Sportif 36

Étaient excusés : 7 membres

1	Monsieur	Jean-Marie	ALLEGRE	Pays de La Châtre en Berry
2	Monsieur	Jean-Claude	BEAUDOIN	Commune de Ste Sévère-sur-Indre
3	Madame	Martine	COLOMB	Accueil et qualité en Pays de Nohant
4	Madame	Françoise	FAVREAU	Inspection académique
5	Madame	Christine	MANEZ	Hôpital de La Châtre
6	Monsieur	René	MARANDON	Société Pomologique du Berry
7	Monsieur	Yves	NONNET	Chambre de Métiers de l'Indre

Étaient absents : 9 membres

1	Madame	Patricia	DARCHIS	FD Familles Rurales de l'Indre
2	Monsieur	Jean	ELION	Fédération de Pêche de l'Indre
3	Monsieur	Jean	GAURIAT	Indre Initiative
4	Monsieur	Jacky	LAMONTAGNE	Comité George Sand
5	Monsieur	Serge	MAIRE	Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indre
6	Monsieur	Jean-Jacques	NARAYANINSAMY	Sous Préfecture de La Châtre
7	Monsieur	Christian	NIEL	Parc des Parelles
8	Monsieur	Michel	RAVEAU	Subdivision de La Châtre
9	Monsieur	Marc	TOUCHET	District de Football de l'Indre

Le compte rendu du Conseil de développement du 18 mars 2010 est approuvé à l'unanimité.

Il salue la mémoire de M. André Mignault qui était un membre très actif au sein du Conseil de développement et apprécié de tous. Il invite les participants à respecter une minute de silence.

Il passe à l'examen de l'ordre du jour.

### **Ordre du jour :**

- 1) Agenda 21 du Pays : Validation du Plan d'actions
- 2) Contrat Régional de Pays : Evaluation
- 3) Autosaisine : Choix des sujets et des intervenants
- 4) Questions diverses

---

### **1) Agenda 21 du Pays : Validation du Plan d'actions**

M. Moreau indique que le Conseil de développement a largement participé à l'élaboration de l'agenda 21 du Pays.

Le Plan d'actions est le fruit du travail des 5 groupes projets auxquels certains membres du Conseil de développement ont participé activement.

Afin que chacun puisse faire remonter ses observations sur ce document de travail avant le **mercredi 30 juin 2010**, il est proposé d'adresser ce Plan d'actions Agenda 21, par courriel, à tous les membres du Conseil de développement pour recueillir leur avis.

Toutefois, il ressort que l'animation de cet agenda 21 du Pays sera nécessaire à 3 niveaux :

- Animation du Comité de pilotage de l'agenda 21
- Animation des groupes projets
- Aide au montage des dossiers (appui aux maîtres d'ouvrage)

Cette animation de l'agenda 21 est bien une décision qui appartient aux élus du Pays. Ils définiront ainsi les moyens consacrés à la mise en œuvre et au suivi de l'agenda 21 du Pays.

### **2) Contrat Régional de Pays : Evaluation**

M. Le Roux présente une synthèse du bilan du Contrat Régional de Pays.

#### **Indicateurs globaux**

- Dotation du Contrat Régional de Pays : 5 862 000 €
- Durée : 4 ans
  - Programmation du 27 janvier 2006 au 27 janvier 2010
  - Paiement jusqu'au 27 janvier 2011
- Crédits engagés aux termes des 4 ans : 5 811 300 € (99.14%)
- 133 projets soutenus
- Dépense d'investissement générée de 19.8 M€ HT, soit un effet multiplicateur de 3.40 (effet levier)

### Localisation des projets

- On constate une bonne répartition des projets sur l'ensemble du territoire
  - L'agglomération castraise concentre 40% des crédits
  - Tandis que les communes rurales ont bénéficié de 60% des crédits de la région

### Coopération intercommunale

- Répartition des crédits engagés :
  - Taux important des projets intercommunaux (36% des crédits de la région), qui s'explique notamment par une couverture totale du Pays en Communauté de Communes
  - 54 % des crédits engagés pour des projets communaux
  - 10% des crédits engagés pour des projets privés (principalement aides agricoles et ORAC)

### Démocratie participative

- On note une forte implication du Conseil de développement dans la dynamique du Pays
  - Implication dans les programmes de développement : LEADER+, Agenda 21, ORAC, OPAH
  - Participation aux Comités syndicaux

### Diversités des programmes portés par le Pays

- Contrat régional : 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> génération
- Contrat de 3<sup>ème</sup> génération : en cours de préparation en 2010 pour une signature en 2011 (4 ans)
- Programmes européens LEADER : LEADER II et LEADER+
- 2 ORAC : la 2<sup>ème</sup> ORAC en cours se terminera en 2012
- 1 OPAH en cours qui s'achèvera en 2011
- 1 PER qui s'est achevé en 2009

### Développement économique

- Action essentiellement tournée vers :
  - L'artisanat/commerce : PMS, ORAC et derniers commerces : 238 200 € (4.10%)
  - L'agriculture : restauration des haies pour les agriculteurs, granges à porteaux, bâtiments d'élevage et équipements de désilage-paillage, matériels en CUMA, hébergements de stagiaires, projets de diversification agricole : 462 000 € (7.95%)
- Pas de projet en immobilier d'entreprises
- 1 projet de création d'une zone d'activité intercommunale de qualité environnementale à Montchevrier (étude stratégique et acquisitions foncières)
- 37 emplois créés et 178 emplois confortés

### TIC

- 1 seul projet financé par le contrat régional : espace public multimédia à Gournay : 39 000 € (0.67%)
- Autres projets ont été financés par le programme LEADER+

### Protection de l'environnement

- 17 projets financés par le contrat régional : 214 900 € (3.69%)
- 9 audits énergétiques réalisés
- 18 bâtiments construits avec une part bois significative (classes 2 et 3)
- 1 démarche HQE (site Pasteur à La Châtre : restauration scolaire, FJT et locaux sportifs)

### Habitat à destination de populations spécifiques

- 4 projets financés par le contrat régional : 1.5 M€ (26.80%)
  - 43 logements pour les jeunes : 41 au FJT de La Châtre et 2 pour les stagiaires agricoles
  - 23 logements pour les personnes âgées : MARPA de St Août

## Services à la population

- 1 étude services à la population
- 9 projets financés par le contrat régional : 1.3 M€ (23.32%)
  - 1 Maison médicale à Aigurande
  - 1 Maison paramédicale à Neuvy-St-Sépulchre
  - 1 Pôle d'accueil médical à La Châtre
  - 2 MJC : La Châtre et Neuvy-St-Sépulchre
  - 1 Centre de loisirs à Aigurande
  - 1 Bibliothèque à La Berthenoux
- D'autres projets complémentaires ont été financés par les programmes LEADER+ et PER

Après cette synthèse du bilan, M. Moreau propose d'engager l'évaluation du Contrat régional en recueillant le ressenti des membres du Conseil de développement : avis puis note collective.

De l'avis général, l'impact du Contrat régional de Pays sur les thèmes « habitat » et « services à la population » est jugé très positif sur le territoire. Ce sont des opérations visibles qui sont indispensables à l'amélioration de la qualité de vie sur le Pays.

Le Conseil attribue une note de 4.

L'impact du Contrat sur le thème « développement économique » est jugé globalement positif. Les aides ont en effet permis de soutenir le maintien des activités agricoles, artisanales et commerciales, et parfois le développement de nouvelles activités (innovations, marchés de niches, circuits-courts).

On observe plutôt une pérennisation des entreprises avec une sauvegarde des emplois existants et peu de création d'emplois. On relève peu d'impact sur les grandes entreprises.

Le Conseil de développement souligne également l'importance de l'accompagnement des projets (appui technique, suivi, pépinière d'entreprise) et de la formation des entrepreneurs notamment sur le thème des économies d'énergie (isolation, énergies nouvelles, ...).

Le Conseil attribue une note de 3.

L'impact du Contrat sur le thème « protection de l'environnement » est jugé mitigé mais plutôt positif. En effet, le Contrat a permis de soutenir la construction de bâtiments bois, l'acquisition de matériels en CUMA destinés à la préservation de l'environnement, la restauration du bocage, le recours aux nouvelles énergies.

Le Conseil relève que des thèmes essentiels tels que l'eau et la gestion des déchets n'ont pas été traités dans le contrat. En outre, les enveloppes financières ne sont pas jugées suffisantes au regard de cette problématique.

Le Conseil souligne néanmoins que la restauration du bocage est une 1<sup>ère</sup> étape vers une valorisation des branches de taille en bois de chauffage par la création d'une véritable filière « bois énergie ». D'autres pistes de valorisation existent également comme par exemple le Bois Raméal Fragmenté, la qualité paysagère, ... .

En outre, la formation des personnels utilisant le lamier s'avère nécessaire pour effectuer une taille harmonieuse et respectueuse de la diversité des essences végétales.

Le Conseil attribue une note de 2,5.

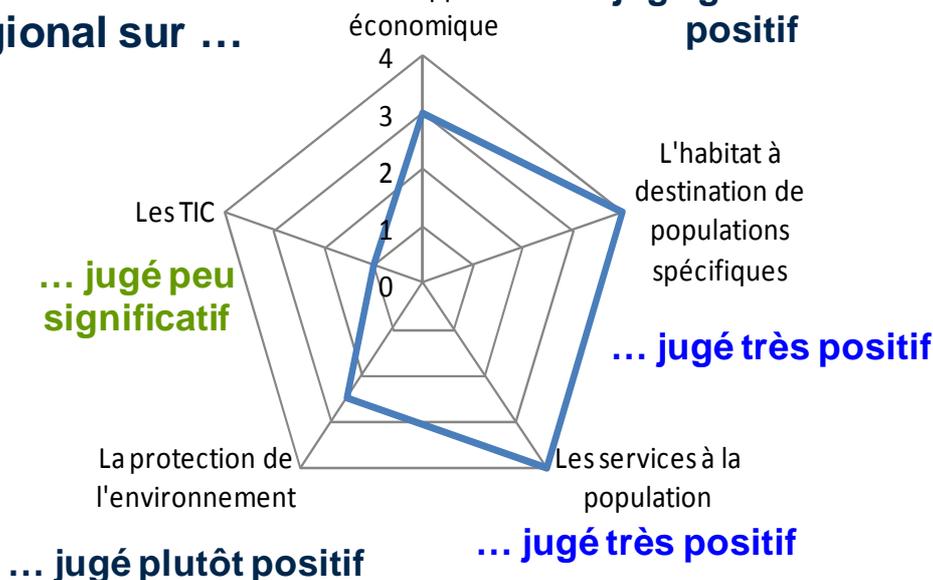
Enfin l'impact du Contrat sur le thème « Technologie de l'Information et de la Communication » est jugé peu significatif. En effet, le Contrat a permis de soutenir un seul projet d'espace multimédia pour accéder à internet haut débit.

Le Conseil souligne qu'il s'agit d'un domaine très spécialisé. On observe encore des problèmes de couverture en internet à haut débit et en téléphonie mobile sur le territoire. De surcroît, on note une vétusté du réseau téléphonique aérien.

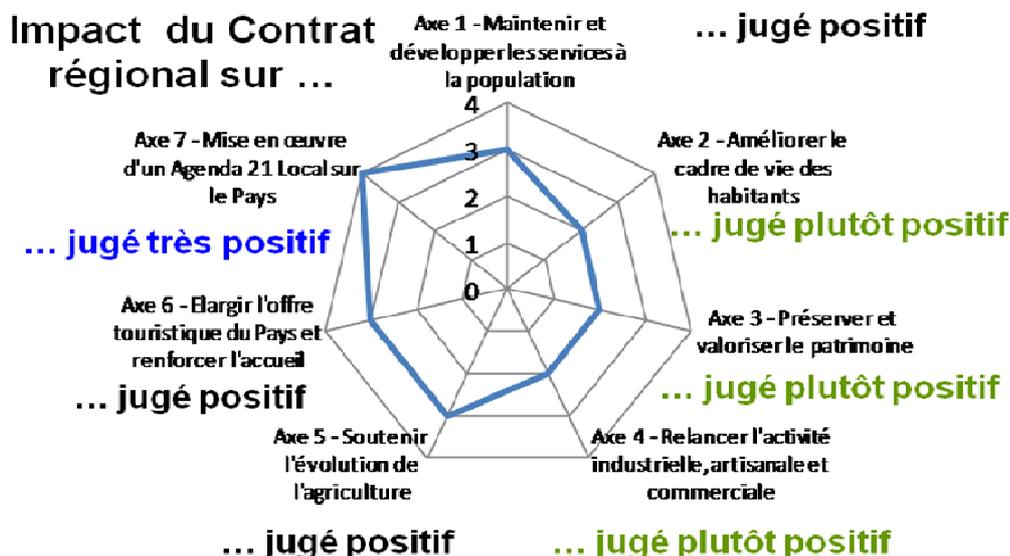
La fracture numérique est d'ailleurs qualifiée comme étant un enjeu très fort pour les territoires ruraux tant sur le plan de l'attractivité économique que sur l'accès aux services à la population. D'autant que dans le même temps, les agglomérations vont accéder prochainement au très haut débit. L'action sur les TIC dépasse l'échelle du Pays.

Le Conseil attribue une note de 1.

### Impact du Contrat régional sur ... **Le développement économique ... jugé globalement positif**



Compte tenu de l'évaluation des thématiques précédentes, l'impact du Contrat régional sur les 7 axes suivants est jugé comme suit par le Conseil de développement :



Le Conseil de développement a ensuite abordé les 4 points clés d'une démarche territoriale et apporté les réponses suivantes :

### 1. Coopération ville campagne ?

Le Conseil de développement constate que le Pays est un territoire rural uniforme sans ville. De ce fait, la question de la coopération ville – campagne ne se pose pas sur ce territoire.

### 2. Mise en réseau des acteurs locaux ?

Le Contrat régional de Pays favorise incontestablement la mise en réseau des acteurs locaux, ce qui a permis d'engager d'autres programmes de développement : LEADER, ORAC, OPAH, PER, Agenda 21.

La mise en réseau des acteurs sur le Pays se fait notamment à travers le Conseil de développement.

Le Conseil souligne que le lien avec les élus pourrait être renforcé notamment en participant au Bureau de Pays afin d'avoir plus de réactivité sur les dossiers tout en respectant la décision souveraine des élus.

La question de l'ouverture du Conseil de développement se pose également pour avoir une meilleure représentation des forces vives du territoire.

### 3. Territorialisation des interventions du conseil régional ?

Le Conseil de développement estime que cette question est « technocratique » et n'appelle pas de réponse satisfaisante.

### 4. Transversalités des actions ?

Quelques exemples de projets menés dans une approche intersectorielle :

- Maison Jour de fête à Ste Sévère-sur-Indre : tourisme/culture
- Opération collective de restauration du bocage : environnement/agriculture
- Bâtiments agricoles en bois : agriculture/paysage
- Diversification agricole : agriculture/tourisme/environnement

2 projets initialement communaux ont évolué vers des projets intercommunaux :

- Maison des Jeunes et de la Culture portée au départ par la Ville de La Châtre, a ensuite évolué en **Maison des Jeunes, de la Culture et des Savoirs** portée par la Communauté de Communes de La Châtre Ste Sévère
- Maison dédiée à Jacques TATI portée à l'origine par la commune de Ste Sévère-sur-Indre, a ensuite évolué en **Maison Jour de fête** portée par la Communauté de Communes de La Châtre Ste Sévère

En revanche, aucun projet initialement individuel n'a évolué en projet collectif.

### **3) Autosaisine : Choix des sujets et des intervenants**

M. Moreau rappelle que le Conseil de développement a décidé en séance du 18 mars 2010 de conforter son rôle de « force de propositions » dans le cadre d'autosaisine sur des sujets liés au développement local.

Le Président propose une discussion ouverte pour arrêter de façon consensuelle les prochains sujets d'autosaisine du Conseil de développement.

#### **Après débat, les sujets suivants sont proposés :**

- Point sur la couverture du territoire en internet haut débit, téléphonie mobile et téléphonie fixe (état du réseau)
- Point sur le Label « Pays d'art et d'histoire » et la procédure de labellisation
- Point sur la procédure de Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)
- Point sur les tracés et la réalisation à horizon 2020 du TGV Grand Centre (Paris-Orléans-Clermont-Lyon)
- Point sur la réalisation de la ligne ferroviaire POLT (Paris - Orléans - Limoges - Toulouse)

Suivant les disponibilités des intervenants, l'un de ces thèmes sera abordé lors du prochain Conseil de développement avec une présentation générale suivie d'un débat en lien avec la situation locale.

Selon les thèmes, le Conseil de développement sera parfois amené à prendre une position qui sera transmise aux élus du Pays.

### **4) Questions diverses**

M. Moreau informe qu'il a reçu un courrier en date du 17 mai 2010 du Président du Conseil de développement du Pays Castelroussin, M. François Robin, mentionnant que les compagnies aériennes à « bas coûts » pouvaient être un outil de développement touristique et économique et d'attractivité de nos territoires de l'Indre.

Afin que chacun puisse se faire une opinion sur ce sujet, il est proposé d'adresser à tous les membres du Conseil de développement, par courriel à titre d'information, une copie de cette lettre ainsi que le diaporama relatif aux compagnies à « bas coûts ».

La prochaine réunion du Conseil de développement se tiendra en octobre 2010. La date sera arrêtée suivant les disponibilités de l'intervenant.

L'ordre du jour sera défini par le Bureau du Conseil de développement.

**Jean-Claude MOREAU**  
Président du Conseil de développement  
du Pays de La Châtre en Berry